

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE**

Décision n°2026-04

Bibliothèque – Création de sanitaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-33 en date du 02 juillet 2026 portant délégations au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de :

(4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés** et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs **avenants**, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant maximum 10 000 € HT et dans le cas des interventions en urgence sur le réseau d'eau (fuites) de 15 000€ HT ;

Considérant les devis pour la création de sanitaires à la bibliothèque présentés par :

Confort énergie	Desingy	WC/Evier/chauffe-eau/VMC	2 541.64 €
Vuachenergie	Chaumont	WC/Evier/chauffe-eau/VMC	3 230.86 €
Thevenet Aurélien	Serrières en Chautagne	Cloisons - Porte - divers	936.66 €

Le maire de la commune de CLERMONT,

VALIDE le devis de l'entreprise Confort énergie pour un montant de 2 541.64 € TTC.

VALIDE le devis de l'entreprise Thevenet Aurélien pour un montant de 936.66 € TTC.

DIT que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Clermont et sera inscrite au registre des délibérations.

Fait à Clermont,
Le 12 août 2026

Le maire,
ORSET Paul

